

Dans le cadre de la loi EGALIM du 30/10/2018

Depuis le 1er Novembre 2019 nous avons

OBLIGATION de proposer:

Un REPAS VÉGÉTARIEN
Une fois par semaine !

C'est un repas
SANS VIANDE ET SANS POISSON.

Des œufs,
des produits laitiers



Des légumes, fruits,
céréales (blé, maïs, riz, pâtes...),
tubercules (pommes de terre) et
légumineuses (lentilles, pois chiches...)

Des menus végétariens pour...

... Faire découvrir de nouvelles saveurs

... Diversifier les modes d'alimentation et suivre
les tendances actuelles de consommation

(...Diminuer notre impact sur l'environnement en limitant les protéines
animales de viande et poisson et en favorisant les protéines végétales

Les menus végétariens sont équilibrés avec un apport garanti en protéines grâce aux
protéines des produits laitiers, des œufs, ou à la complémentarité des céréales et
légumineuses et comportent systématiquement des légumes.



Quelques exemples de menus :

Salade verte
Lentilles à l'indienne
Riz
Pointe de brie
Compote de fruits

Persillade de pommes
de terre
Omelette au fromage
Ratatouille
Yaourt sucré
Fruit



BON APPÉTIT !